



LA PREVENTION  
DES VIOLATIONS  
DES  
DROITS DE L'HOMME

Actes du colloque des 13 et 14 juin 2013

*Sous la direction de*

Emmanuel DECAUX  
Sébastien TOUZÉ

*Préface Jean-Paul COSTA*



## PREFACE

JEAN-PAUL COSTA

*Président de l'Institut international des droits de l'homme  
Ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme*

Je suis très heureux d'ouvrir ce colloque et de présider la séance de cet après-midi, consacrée aux aspects conceptuels de la prévention des violations des droits de l'homme. Je tiens à remercier particulièrement le Professeur Emmanuel Decaux, qui nous accueille aujourd'hui à Paris II, dans le cadre du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, qu'il dirige. Grand spécialiste du droit international et des droits de l'homme, Emmanuel Decaux coopère de longue date avec l'IIDH, et notamment avec notre Secrétaire général, son collègue Sébastien Touzé, dont je salue avec gratitude le dynamisme et le talent. Merci aussi aux équipes qui ont favorisé l'organisation et à présent le déroulement de cette manifestation.

Je précise que si la vocation de notre Institut se trouve au premier chef dans l'éducation aux droits de l'homme, comme le montrent nos sessions de formation à Strasbourg et dans le monde, il a aussi des missions et des activités de recherche, de publications, de manifestations scientifiques, telles que le colloque qui va se dérouler aujourd'hui et demain... Il est donc opportun pour moi que celui-ci ait lieu.

Mais le sujet même du colloque justifie pleinement son existence. Personnellement, j'ai trop été confronté au sein de la Cour européenne des droits de l'homme à des violations, souvent graves, parfois gravissimes, des droits et libertés, pour ne pas accorder une grande importance à la *prévention* de ces violations. Les Etats européens, en ratifiant la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, s'engagent à reconnaître, aux personnes relevant de leur juridiction – leurs nationaux et les autres – les droits et libertés conventionnels, et le respect de leur engagement est contrôlé par la Cour de Strasbourg. Ceci devrait couvrir évidemment la prévention même des violations, qu'elles soient commises par des agents de l'Etat ou par des personnes privées.

La jurisprudence de la Cour a d'ailleurs dégagé une *obligation de prévenir* ; c'est une obligation positive, à la fois matérielle et procédurale, dont la violation est sanctionnée par les arrêts de la Cour. D'autres techniques et procédures (dont l'effectivité est inégale, je l'admets), ont étendu cette obligation et son caractère sanctionnable, comme les arrêts-

## PRÉFACE

pilotes ou plus généralement les mesures imparties aux Etats au titre des articles 41 et 46 de la Convention, avec l'assistance du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le Conseil, ainsi que la Cour elle-même, participent du reste fortement à la prévention, par leurs actions de coopération et de formation, qu'il ne faut pas négliger.

En amont, *l'éducation* des acteurs concourt à la nécessaire prévention, et la vocation éducative donnée à notre institut par Cassin, son fondateur, s'inscrit tout à fait dans ce cadre. Il s'agit de fournir à de futurs responsables étatiques ou associatifs, à des membres du Barreau, des ONG, des médias, du monde académique lui-même bien sûr, la connaissance des instruments de protection des droits de l'homme et les outils juridiques de cette protection ; mais tout autant d'exhorter les futurs acteurs à prévenir tout acte ou omission de nature à enfreindre les droits fondamentaux de la personne humaine. C'est une tâche difficile et essentielle.

Il est certain que la prévention pourrait apparaître comme un vœu quelque peu irréel, mais que serait-ce si on n'en parlait pas ?

Le colloque conjoint entre l'IIDH et l'Université Panthéon-Assas me semble donc bien venu, et nous espérons qu'il laissera des traces et débouchera sur une publication.

Je salue et remercie les orateurs, de différents horizons et de grande expérience, et je souhaite à l'ensemble des participants une rencontre fructueuse. Ce sera une pierre, une petite pierre, sur un chemin long et ardu, mais, j'en suis sûr, une manifestation utile et durable par ses effets.

## TABLE DES MATIERES

Préface	
Jean-Paul COSTA .....	5
Avant-propos	
Emmanuel DECAUX .....	7

### PARTIE I

#### LES ASPECTS CONCEPTUELS

##### DE LA PRÉVENTION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

La notion de prévention en droit international des droits de l'homme	
Sébastien TOUZÉ .....	19
Responsabilité internationale et prévention des violations des droits de l'homme	
Pasquale DE SENA .....	37

### PARTIE II

#### L'ARTICULATION ENTRE MÉCANISMES

##### DE PRÉVENTION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Introduction	
Régis DE GOUTTES .....	57
Les mécanismes conventionnels de prévention des violations des droits de l'homme au niveau universel	
Kathia MARTIN-CHENUT .....	61
Les mécanismes conventionnels de prévention des violations des droits de l'homme au niveau régional	
Sandrine TURGIS .....	91
Le Comité régional pour le prévention du génocide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	
Mutoy MUBIALA .....	115
Approche comparée des méthodes non-conventionnelles de prévention des violations des droits de l'homme	
Mihaela AILINCAI .....	125
L'(in)efficacité des mesures provisoires internationales en matière de prévention des violations des droits de l'homme	
Hélène TIGROUDJA .....	141

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE III  
LE DÉVELOPPEMENT MATÉRIEL  
D'UNE PRÉVENTION INDIRECTE  
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Prévention des violations des droits de l'homme et maintien de la paix Sandra SZUREK .....	161
Prévention des violations des droits de l'homme dans le cadre du droit international pénal Julian FERNANDEZ .....	185

DISCUSSION CONCLUSIVE

Propos liminaires Adama DIENG .....	207
La prévention : orpheline du système international ? L'exemple des droits de l'homme Christian STROHAL .....	221



www.iidh.org

INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME  
*fondé par René CASSIN en 1969*

Notion complexe à appréhender, **la prévention des violations des droits de l'homme** n'en demeure pas moins inhérente à l'objectif de toute démarche politique et juridique visant à renforcer la protection effective des droits et des libertés. Comment envisager en effet une seule et unique approche *ex-post* alors que la finalité d'un instrument conventionnel en matière de protection des droits de l'homme est avant tout d'affirmer ou/et de consolider la prééminence du droit ? Reposant sur un engagement politique et diplomatique ainsi que sur une définition juridique proactive, la notion de prévention s'inscrit dans un cadre technique nécessitant une définition positive des obligations à la charge des Etats et un développement des instruments de surveillance qui se doivent de définir des moyens non limités à la seule démarche attentiste. L'objet du présent ouvrage, qui regroupe les contributions du colloque organisé par le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) et l'Institut international des droits de l'homme, est donc de porter la réflexion de la protection internationale des droits de l'homme dans cette perspective qui constitue un préalable indispensable à toute réflexion sur le terrain des droits et des libertés. Partant d'une approche conceptuelle de la notion de prévention, l'ouvrage offre une analyse des mécanismes de prévention instaurés ou développés dans le cadre international et, tout en prolongeant cette ligne dans une perspective diplomatique, porte également la réflexion sur les développements matériels contemporains susceptibles de matérialiser une prévention indirecte des violations des droits de l'homme.

*Emmanuel DECAUX, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Directeur de l'Ecole doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé.*

*Sébastien TOUZÉ, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Secrétaire général de l'Institut international des droits de l'homme (Institut René Cassin).*

**Collection dirigée par Sébastien TOUZÉ**

ISBN 978-2-233-00745-2

32 €

---

#### LA PREVENTION DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par fax :  
+ 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@wanadoo.fr](mailto:editions-pedone@wanadoo.fr) - **32 € l'ouvrage - 38 € par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-00745-2

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme .....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....